

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**  
**CANTON DE SIGOULES**  
**COMMUNE DE MONESTIER**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 6 octobre 2015**

**Présent(e)s** : ALEXANDER Elizabeth, BROUILLEAUD Marie-Agnès, DESREUMAUX Christian, Patrick VERGNOL, WAUQUIER Anne, SAUVAGE Claude, MORAND Philippe, CHUPI N Virginie, DOUGHTY Richard

**Absents excusés** : PEDRENO Armelle (procuration à Anne WAUQUIER), BOURGADE Nicolas (procuration à DOUGHTY Richard),

**Absent** : //

**Secrétaire de séance** : BROUILLEAUD Marie-Agnès

**ORDRE DU JOUR** ;

- Convention SDI S
- Label territoire engagé B I O
- Contrat entretien mairie
- Convention CAUE date de départ 15.09 pour une durée de 8 mois
- Instauration périmètre de préemption sur la commune
- Délibération dans le cadre d'une modification des précisions des objectifs du PLU
- Deuxième délégué suppléant SDE24
- PLU mise en place des permanences des élus
- Commissions : Clôture d'inscription des extérieurs
  
- Divers ne donnant pas lieu à délibération

\*\*\*\*\*

<b>Convention SDI S</b>
-------------------------

*Réf délibération : 2015/40 9-1*

Dans le projet de reconstruction d'un centre de secours principal (CSP) de Bergerac, une convention de partenariat entre le SDI S, la CAB, la commune de Bergerac et les communes desservies par le CSP, a été proposée.

Le conseil municipal accepte cette convention avec un étalement de sa participation sur 2 ans.

Vote : Contre :0 ; Abstention : 1 ; Pour : 10

## **Label Territoire BIO**

*Réf délibération : 2015/41 9-1*

Lors de sa séance du 16 décembre 2014, le conseil municipal a accepté de faire la demande d'attribution du Label « Territoire Bio Engagé ».

Afin de mener à bien ce dossier, un groupe de travail a été mis en place.

Il est composé de :

- ✓ Liz ALEXANDER - conseillère municipale
- ✓ Richard DOUGHTY - Adjoint
- ✓ Véronique BOUCHER - administrée

## **Contrat entretien mairie**

*Réf délibération : 2015/42 1-4*

Suite au recrutement de Melle AUTIER au poste de cantinière, les heures de ménage mairie n'entrent plus dans ce contrat à durée déterminée.

Plusieurs propositions ont été formulées pour l'entretien des locaux de la mairie.

Après délibération le conseil municipal décide de signer le contrat d'entretien pour une durée de un an avec l'entreprise CLEANEO pour un coût annuel de 928,80€ TTC.

Vote : Contre : 0 ; Abstention : 4 ; Pour : 7

## **Entretien salle de sport**

*Réf délibération : 2015/43 1-4*

L'ASMS (club de basket de Monestier) demande au conseil municipal de mettre à disposition du personnel à raison de 2 heures par semaine, pour l'entretien de la salle de sport.

Après délibération, le conseil municipal rejette cette requête.

Vote : Contre : 9 ; Abstention : 2 ; Pour : 0

## **Convention CAUE**

*Réf délibération : 2015/48 1-3*

Après délibération du 28 juillet 2015, le conseil municipal avait pré-validé la convention avec le CAUE sous la condition que la durée d'accompagnement corresponde à la phase d'arrêt du PLU.

Le PLU ayant débuté le 02 septembre 2015, la convention a été signée pour une durée de 8 mois et ce jusqu'à la phase 4 « finalisation du projet » (fin août 2016).

Une copie de la convention sera transmise par mail à tous les élus

### **Périmètre de préemption**

*Réf délibération : 2015/44 2-3*

Vu la transformation du POS en PLU, le conseil municipal décide qu'un périmètre de préemption doit être mis en place.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place un périmètre de préemption sur la totalité de la commune

### **Objectifs PLU**

*Réf délibération : 2015/39 2-1*

Suite à la délibération du 31/03/15 ouvrant la révision du POS et sa transformation en PLU, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite préciser les objectifs poursuivis par la collectivité :

1. Prendre en compte des évolutions législatives : loi SRU de 2000, lois Grenelle 1 et 2 (2009 et 2010), la loi ALUR n°2014-366 du 26 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, la loi LAAF n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.
2. Mettre en compatibilité le document d'urbanisme communal avec le SCOT du Bergeracois approuvé le 2 décembre 2014
4. Accompagner les activités et les besoins économiques de la commune, en particulier dans le domaine agricole/viticole et dans le domaine du tourisme
5. Rendre notre commune plus attractive et favoriser le bien-être de la population ainsi que son renouvellement et son rajeunissement :
  - en valorisant son patrimoine naturel et architectural
  - en préservant la biodiversité et les espaces agricoles
  - en maîtrisant la consommation foncière
6. Pérenniser ainsi les équipements communaux existants

### **Délégués SDE**

*Réf délibération : 2015/45 5-4*

Suite à la demande du SDE24, concernant le nombre de délégués titulaires et suppléants, le conseil municipal décide que les délégués précédemment désignés restent et que soit ajouté un délégué suppléant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les délégués

suivants :

Titulaires : LAFAYSSSE Jennifer, DOUGHTY Richard

Suppléants : SAUVAGE Claude, VERGNOL Patrick

### Permanences PLU

*Réf délibération : 2015/46 5-4*

Dans le cadre de la révision du POS en PLU, une permanence d'élus sera tenue tous les lundis de 17 heures à 19 heures.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, décide de déléguer l'organisation des permanences aux élus de la commission urbanisme.

### Inscription du public aux commissions

*Réf délibération : 2015/47 9-1*

Suite à une demande d'inscription dans une commission de travail d'une personne extérieur au conseil, le conseil municipal décide de définir les motifs de clôture des inscriptions.

Lors d'un précédent conseil il avait été proposé de ne pas dépasser 13 membres par commissions.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide que les inscriptions seront clôturées lorsque l'effectif de chaque commission aura atteint 13 membres.

### QUESTIONS DIVERSES

**CAB** : Le Maire invite la totalité du Conseil à participer à la réunion organisée par la CAB et la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, le vendredi 23 octobre à 15h30, salle « Bergerac » à la CAB.

**MAISON AMAT** : Vu le montant du loyer (280 €/mois), le conseil décide que le futur locataire prendra le logement en l'état. Ce sera stipulé dans le contrat. La parution de l'annonce sur le site « Le bon coin » est prolongé d'une semaine. Il sera demandé à Messieurs SEIXAS et SLOOTEN, de remettre en place le grillage permettant la fermeture du jardin de la maison.

**REMPLACEMENT** : Le conseil accepte le remplacement de Mme RIVIERE, secrétaire, pour sa période de congés.

**CEREMONIE 11 NOVEMBRE** : Les candidats à la reprise du restaurant « Le Relais » prépareront le repas des anciens du 11.11.2015

**RESTAURANT LE RELAIS** : Un délai supplémentaire est accordé aux futurs repreneurs jusqu'à la fin du mois d'octobre 2015.

**BOÎTE A LIVRES** : La boîte à livres se situera dans la cabine téléphonique contre la mairie. Il faudra demander l'autorisation d'utilisation de la cabine à France Télécom.

La commission chargée du projet va faire les demandes de subvention.

**TRACTEUR RENAULT** : Après réparation du tracteur, le conseil a décidé de le mettre en vente.

<b>BROUILLEAUD M-Agnès</b>	<b>DOUGHTY Richard</b>	<b>ALEXANDER Elizabeth</b>	<b>BOURGADE Ni- colas</b>	<b>CHUPIN Virginie</b>	<b>DESREUMAUX Christian</b>
			Procuration à Richard DOUGHTY		
<b>MORAND Philippe</b>	<b>PEDRENO Armelle</b>	<b>SAUVAGE Claude</b>	<b>VERGNOL Patrick</b>	<b>WAUQUIER Anne</b>	
	Procuration à Anne WAUQUIER				